

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

LES PARFUMS CRÉATIFS

Désignation	Produit
Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	
Eaux de parfums (toutes contenances) - Femme	
Espionne	Non
Yséïa	Non
Mon Secret	Non
20 UP	Non
Rosa Bella	Non
Alégria	Non
Eaux de parfums (toutes contenances) - Homme	
Ardence	Non
20 UP	Non
Arrakis	Non
Héroid	Non
Ogaref	Non
24 H	Non
Gels douche - Femme	
Espionne	Non
Yséïa	Non
Mon Secret	Non
20 UP	Non
Rosa Bella	Non
Alégria	Non
Gels douche - Homme	
Ardence	Non
20 UP	Non
Arrakis	Non
Héroid	Non
Ogaref	Non
24 H	Non
Brumes parfumées	
Capri	Non
Lolita	Non
Tabou	Non